



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 26 janvier 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Egalité des Chances et Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de la sous-représentation des hommes dans l'enseignement.

Le 30 avril prochain, les élèves âgés de 12 à 20 ans peuvent à nouveau participer au *Girls' Day - Boys' Day* pour découvrir des métiers et professions atypiques. Ce serait par ailleurs une bonne idée pour justement faire connaître la profession de l'enseignant aux garçons, sachant que les hommes sont sous-représentés dans l'enseignement fondamental. Le domaine de l'enseignement est aujourd'hui très féminisé.

Dans ce contexte, et selon mes informations, plusieurs garçons se sont malheureusement vus refuser une place de stage pour le *Girl's Day Boy's Day* dans une école précoce et préscolaire par l'inspecteur responsable.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Egalité des Chances et Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

- Messieurs les Ministres peuvent-ils me confirmer la véracité de ces affirmations ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les raisons de ces refus ?
- Quelles mesures le gouvernement veut-il prendre pour rendre la profession de l'enseignant plus attractive aux garçons ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Françoise Hetto
Députée

**Réponse commune de Madame la Ministre de l'Égalité des chances et de Monsieur le
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question
parlementaire n° 856 de Madame la Députée Françoise Hetto**

Depuis le 15 janvier 2015, les entreprises et institutions peuvent déclarer des places de stage pour l'édition de cette année du Girls' Day - Boys' Day.

D'après les informations reçues par le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi, qui est en charge de la coordination de l'offre et de la demande des places de stage, 4 écoles fondamentales ont déclaré des places de stage pour garçons.

Le Service n'a pas connaissance des faits relatés par l'honorable Députée, à savoir du refus par l'inspection responsable, de places de stage à des garçons dans une école précoce et préscolaire.

Lors de la dernière réunion du collège des inspecteurs, il a été retenu que pour l'année 2016 un contingent défini à l'avance de postes pour des garçons au sein du cycle 1. sera offert. Pour cette année scolaire, les inspecteurs acceptent les demandes pour le cycle 1 selon les disponibilités des écoles et en fonction de toutes les demandes de stage adressées aux écoles. Ils informeront les enseignants concernés. Il revient aux patrons de stage de certifier le stage à l'intéressé.

D'une manière générale, le Gouvernement soutient la diversification des choix professionnels et s'engage, dans ce contexte, à combattre les stéréotypes et préjugés au niveau de l'orientation professionnelle. Pour atteindre cet objectif, seront notamment réalisés des projets de sensibilisation et de formation continue en matière de politique du genre s'adressant particulièrement aux professionnels en la matière.